



Communiqué de presse



Bordeaux, le 16 mars 2020

Coronavirus : point de situation

Dans la journée du 15 mars, 27 nouveaux cas de Coronavirus Covid-19 ont été confirmés⁽¹⁾ en Nouvelle-Aquitaine. Cela porte à 179 le nombre de cas confirmés dans la région. Parmi ces nouveaux cas, 20 sont en attente de géolocalisation. 9 cas confirmés le 14 mars qui n'étaient pas encore localisés ont pu être rattachés à un département.

- **Charente : pas de nouveau cas (total : 4 cas),**
- **Charente-Maritime : 2 nouveaux cas (total : 27).** Il s'agit de deux femmes dont une est de retour d'une croisière. La situation de l'autre est en cours d'investigation. Les deux sont maintenues à domicile dans un état de santé peu inquiétant.
- **Corrèze : pas de nouveau cas (au total : 5 cas),**
- **Creuse : pas de nouveau cas (au total : 2 cas),**
- **Dordogne : pas de nouveau cas (au total : 7 cas),**
- **Gironde : 1 nouveau cas confirmé (total des cas confirmés : 24 cas).** Il s'agit d'un homme de retour d'Espagne. Son état de santé n'est pas inquiétant, il est maintenu à domicile. Parmi les cas confirmés le 14/03 qui étaient en attente de géolocalisation, 4 se situent en Gironde. Il s'agit de 3 femmes et 1 homme revenant tous d'une croisière ayant fait escale en Italie. Leur état de santé n'est pas inquiétant, ils sont maintenus à domicile.
- **Landes : 1 nouveau cas confirmé (au total : 5 cas).** Il s'agit d'une femme dont la situation est en cours d'investigation,
- **Lot-et-Garonne : 1 nouveau cas confirmé (au total : 44 cas).** Il s'agit d'un homme en lien avec le regroupement religieux déjà connu. Parmi les cas confirmés le 14/03 qui étaient en attente de géolocalisation, 2 se situent dans le Lot-et-Garonne. Il s'agit de deux femmes. Une est en lien avec le regroupement religieux déjà connu. Elle est maintenue à domicile dans un état peu inquiétant. L'autre a été hospitalisée au centre hospitalier d'Agen.
- **Pyrénées-Atlantiques : pas de nouveau cas (au total : 18 cas),**
- **Deux-Sèvres : pas de nouveau cas (au total : 4 cas),** Parmi les cas confirmés le 14/03 qui était en attente de géolocalisation, 1 homme est hospitalisé en réanimation au centre hospitalier de Niort dans un état grave.
- **Vienne : 2 nouveaux cas confirmés (total des cas confirmés : 14 cas).** Il s'agit d'une femme résidente Sainte-Elisabeth de La Puye ayant été en contact avec le cas annoncé hier. Elle a été transférée au CHU de Poitiers. Et d'un homme en lien avec un cas déjà connu. Il est maintenu à domicile dans un état peu inquiétant. Parmi les cas confirmés le 14/03 qui étaient en attente de géolocalisation, 2 se situent en Vienne. Il s'agit d'un homme et d'une femme d'un même foyer revenant d'un séjour en Italie. Ils sont tous deux maintenus à domicile dans un état peu inquiétant.
- **Haute-Vienne : pas de nouveau cas (au total : 2 cas),**

20 cas confirmés sont en cours d'investigation (et 1 cas du 14/03 toujours en cours de géolocalisation).

Les personnes pour lesquels l'origine de la contamination n'est pas connue sont en cours d'investigation. La prise en charge s'organise et des recherches sont menées pour l'ensemble des cas confirmés afin d'identifier les sujets contacts pouvant présenter un risque et prendre les mesures de gestion appropriées, notamment pour protéger les personnes fragiles et ralentir la propagation du virus.

Coronavirus, les comportements à adopter face à différentes situations

A ce stade de l'épidémie, chacun a un rôle à jouer pour freiner la propagation du virus en appliquant les consignes de distanciation sociale c'est-à-dire limiter ses déplacements au maximum (courses, essence...) et adopter les gestes barrières. Ces mesures sont les plus efficaces et elles ont montré leur efficacité dans d'autres pays touchés par le coronavirus.

Je n'ai pas de symptôme mais j'ai des interrogations sur le coronavirus

Un numéro vert répond en permanence à vos questions, 24h/24 et 7j/7, c'est le 0 800 130 000. Pour éviter de surcharger le 15, ne pas les contacter pour des questions générales.

Si votre question nécessite une réponse personnalisée, vous pouvez contacter votre médecin traitant qui connaît votre dossier médical.

J'ai des symptômes de coronavirus

Si vous avez de la toux et/ou de la fièvre, vous devez appeler votre médecin traitant en priorité. Ne vous rendez pas directement chez votre médecin ni aux urgences de l'hôpital.

Si vous avez en plus, des difficultés à respirer et/ou que vous avez fait un malaise, contactez le 15.

Les tests de dépistage du coronavirus sont effectués après avis médical.

A ce jour, en Nouvelle-Aquitaine, un dépistage systématique est réalisé pour chaque personne considérée comme cas possible c'est-à-dire ayant fréquenté une zone à risque (à l'étranger) et les territoires où circulent activement le virus (en France) ou ayant été en contact avec un cas confirmé.

En effet, compte tenu de la situation épidémique régionale (incidence faible du nombre de cas par rapport à d'autres régions françaises à l'exception du département du Lot-et-Garonne où une émergence est apparue), nous pouvons conserver encore pour quelques jours la stratégie de dépistage initiale avec le recensement des personnes contacts autour de chaque cas confirmés permettant de limiter la propagation du virus.

Je suis malade, j'ai le coronavirus

En général, la maladie ne nécessite pas d'hospitalisation et elle guérit en quelques jours avec du repos. Mais si au bout de quelques jours, vous avez du mal à respirer ou que vous êtes essoufflé, vous devez contacter le 15.

Vous devez rester strictement à domicile jusqu'à la guérison totale. Pour cela un arrêt de travail vous sera prescrit.

J'ai été en contact avec une personne malade

Vous avez été en contact avec une personne malade, la cellule régionale de Santé Publique France va évaluer votre risque de développer la maladie. Des consignes vous seront données en conséquence. Elles permettront de surveiller l'apparition des symptômes de coronavirus. Un arrêt de travail vous sera délivré éventuellement pour rester isoler à domicile.



❑ Un de mes proches est confiné car il a été en contact avec une personne malade

Dans cette situation, les recommandations sont les mêmes que pour la population générale c'est-à-dire l'application des gestes barrières et de limiter vos déplacements au maximum (courses, essence...).

Seule l'Assurance maladie peut délivrer des arrêts de travail pour la garde d'enfant

Face à ce contexte exceptionnel, des arrêts de travail peuvent être délivrés par l'**Assurance Maladie** aux parents des enfants maintenus à domicile en cas de fermeture des établissements scolaires du fait de la circulation du virus.

Pour effectuer les démarches, rendez-vous sur le site de l'Assurance Maladie : <https://www.ameli.fr/assure/actualites/covid-19-des-arrets-de-travail-simplifies-pour-les-salaries-contraints-de-garder-leurs-enfants>

Mesures pour les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) accueillant des personnes handicapées

Les personnes handicapées peuvent présenter des risques de complication de santé associées, qui les rendent plus vulnérables face à l'épidémie.

Les recommandations générales données aux entreprises de permettre le télétravail à leurs employés peuvent difficilement être appliquées par les ESAT.

En conséquence, les ESAT doivent dès demain **organiser la réduction de leurs activités au strict minimum**, et la fermeture de tous les lieux de restauration ouverts au public. Cette réduction doit également concerner les mises à disposition et **les unités de travail « hors les murs »** en tenant compte des spécificités de cette activité professionnelle.

L'organisme gestionnaire engage sans délai une concertation étroite avec les employeurs concernés et les travailleurs en priorisant les mesures de protection de la personne.

Afin de ne pas conduire à **des ruptures de services essentiels**, il conviendra néanmoins de construire les continuités d'activité nécessaire pour les secteurs de sous-traitance et de prestations sensibles, notamment ceux liés au fonctionnement des établissements médicosociaux (blanchisserie, nettoyage, restauration collective etc). **Le délai d'adaptation des activités est fixé au 18 mars.**

Pour ce faire, après avoir procédé au repérage des travailleurs handicapés présentant des risques de complications de santé et employés sur ces activités, et mis en œuvre **les mesures de protection de ces travailleurs** en organisant leur maintien au domicile, les organismes gestionnaires, en lien avec les Agences régionales de santé, devront, aux côtés de leurs commanditaires, organiser les conditions de maintien de ces services y compris en trouvant les relais auprès d'autres prestataires.

Les fermetures d'activité devront être accompagnées d'une concertation par les gestionnaires avec les travailleurs, leurs proches, leurs structures d'hébergement et leurs services d'accompagnement dans la vie quotidienne afin d'organiser dans les bonnes conditions, sans risque d'isolement, le maintien au domicile, qu'il soit personnel ou collectif.

Pour amplifier l'efficacité des réponses auprès des personnes en situation de handicap et la prévention de l'isolement, les professionnels d'ESAT sont appelés à venir renforcer les capacités d'accompagnement des personnes en situation de handicap maintenues à domicile.

Réserve sanitaire

La réserve sanitaire regroupe des professionnels de tous les métiers du secteur de la santé, salariés, libéraux ou retraités, elle est mobilisée par les autorités lorsqu'une situation sanitaire exceptionnelle nécessite l'envoi de renforts (infirmiers, médecins, mais aussi ingénieurs, logisticiens, épidémiologistes, psychologues, secrétaires médicaux etc...).

Vous êtes professionnels de santé, vous souhaitez vous investir dans la gestion de la crise, rendez-vous sur : <http://www.reservesanitaire.fr/index.php/logins/preinscription>

(1) Les chiffres peuvent être soumis à des variations dues à l'évolution des investigations menées auprès des cas confirmés

Rappel de la conduite à tenir si vous revenez d'une zone à risque ou les territoires où circulent activement le virus

Au retour et dans les 14 jours suivant un séjour dans une zone où circule activement le virus :

- ☞ Surveillez votre température 2 fois par jour ;
- ☞ Surveillez l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...) ;
- ☞ Lavez-vous les mains régulièrement ou utilisez une solution hydro-alcoolique ;
- ☞ Évitez tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...) ;
- ☞ Évitez de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...) ;
- ☞ Évitez toute sortie non indispensable.
- ☞ **Travailleurs : vous pouvez retourner travailler en l'absence de symptômes. L'adaptation du poste de travail et le recours au télétravail doivent être privilégiés. Si des symptômes apparaissent, appelez le 15 sans délai ;**

En cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer :

- ☞ **Contactez rapidement le SAMU Centre 15 en signalant votre voyage**
- ☞ **Ne vous rendez pas directement chez le médecin, ni aux urgences de l'hôpital**
- ☞ **Évitez tout contact avec votre entourage, et portez les masques qui vont servir dans le cadre de votre prise en charge.**

Le numéro vert national pour toutes questions non-médicales : 0800 130 000 (appel gratuit)

[Ministère du Travail : le question/réponses](#)

[Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse - Recommandations pour les établissements de scolaires et les personnels](#)

* liste susceptible d'évoluer à tout moment en fonction des informations disponibles : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/coronavirus-infos-voyageurs>

Et pour tous, l'ARS rappelle comment se protéger du coronavirus

L'action de tous est désormais indispensable pour freiner la propagation du virus. Des gestes simples et de bon sens doivent être adoptés par tous pour préserver sa santé et celle de son entourage :

- **Se laver les mains très régulièrement,**
- **Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir,**
- **Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades,**
- **Utiliser des mouchoirs à usage unique.**

La source de référence pour des informations fiables sur la situation :

Site du Gouvernement : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Contacts presse :
Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine
N° presse dédié Coronavirus : 06 65 24 84 60
ars-na-communication@ars.sante.fr